

Autorisation de prise de vue et de diffusion

Document à retourner à la professionnelle du RAM présente lors de la matinée dès la première participation

Assistant maternel :

Nom :

Adresse :

Prénom :

.....

Téléphone :

1. J'autorise la prise de photos ou de vidéos **de ma personne** par les professionnelles du RAM de Terres de Montaigu lors des temps collectifs.

Oui

Non

2. J'autorise, pour une durée de quatre ans, l'utilisation et la diffusion de ces photos et vidéos dans les différents outils de communication du RAM ou de son gestionnaire :

- Les sites internet de Terres de Montaigu et chaque commune (Saint-Philbert-de-Bouaine, Rocheservière, Montréverd, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Treize-Septiers, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, La Bernardière et Cugand) :

Oui

Non

- Les supports d'information petite enfance et parentalité :

Oui

Non

- Les réseaux sociaux de Terres de Montaigu et de chaque commune (Saint-Philbert-de-Bouaine, Rocheservière, Montréverd, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Treize-Septiers, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, La Bernardière et Cugand), Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram :

Oui

Non

- Les bulletins communaux :

Oui

Non

La présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Date et signature de l'assistante maternelle :